

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2026

ABROGER LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS-MOBILITÉS - (N° 2970)

Rejeté

N° CD4

AMENDEMENT

présenté par
M. Meurin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. – Au début de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« Le dernier »

les mots :

« La dernière phrase du dernier ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« supprimé »

le mot :

« supprimée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination de repli, dans le cas où l'amendement rédactionnel et de coordination de rédaction globale ne serait pas adopté.